



Dénonciation compte -litige banque

Par **cote julie**, le **06/02/2018** à **21:56**

bonjour

Cliente depuis 20 ans J avais une autorisation de découvert et je repassais crédeur chaque mois . J ai changé de conseiller, une débutante . De la elle m à demander d arrêter de faire ça et que je devais être crédeur plus longtemps. Je lui ai dis que si je pouvais je le ferais .elle m'a dit que j étais un petit compte , que je n'étais pas interessante car on en est pouvait rien faire avec moi...bref . Les ponts étaient coupés. J'en me suis en quête dune ñouvelle banque . Pendant ce temps la , elle a commencé à bloquer ma carte.Des erreurs ont été commises : elle a refusé un chèque et en même temps accepter un prélèvement qui faisait le double le même jour .interdit bancaire . J ai effectué le blocage de provision . J ai même du explique comment faire .. elle ne savait pas faire . Et apres sur mon relevé je constate que le chèque avait en fait accepté et que j'avais été fiché aussi et que le blocage d provision a été fait l.aberration... la dame au guichet ne comprenait pas non plus.... Ensuite un autre chèque a été rejeté , j'étais en découvert . Je lui Ai donc dis que je faisais un virement permettant de bloquer la provision . Elle n.a pas voulu tant que je ne repasse pas crédeur .je lui ai dit que je ne pouvais pas en l.etat car je n.avais pas eu mon salaire. Je voulais surtout régulariser mon interdit bancaire . J ai envoyé la lettre pour le blocage de provision (banque régionale et j habite hors de cette région). Elle bloquait tout . J'ai appelé d autres agences de la région ,mon ancien conseiller . Ils hallucinaient mais ne pouvaient rien faire.j'appelais sans cesse l'agence pour avoir une autre personne car tels conseillers des autres agences me disaient qu elle n'était pas en mesure de refuser une régularisation de chèque. Il n'y avait-il pas de directeur car elle était en dépression . Au bout d'une semaine je suis tombée sur une autre conseillère car elle était absente et qui me connaissat . Elle a reconnu que mon courrier était dans son tiroir. Reconnaisant ma bon;e foi elle a fait le nécessaire . J ai contacté le service qualité pour relever ce manquement .a partir de la j ai enlevé mon salaire . Mon découvert a été dépassé de plus de 90 jours et pas de courrier ni d .appel. Je ne savais pas quoi faire . J.aurai du .. j ai su qu elle était-elle partie cet été . Une autre conseiller cherche à me parler en septembre je lui ai écris pour lui relater et savoir qu'elle solution j avais pour régulariser mon découvert.et la élle me dit en septembre qu en fait elle en peut rien faire, que le dossier part au contentieux.je lui ai demandé pourquoi m.appler alors. Apres je l ai rappelé et pas de réponse car tjs pas de courrier de la banque à part leur lettre de rejets qui augmentaient mon découvert . J ai reçu seulement fin décembre ma lettre de dénonciation de compte.le souci est que mon découvert a triple de part les frais et commissions d inrventions pour des rejets . Je ne peux régler cette somme et j'estime qu'ils ont commis des manquements aussi . Je voudrai régulariser la somme initiale de mon découvert au moment j.ai énleve mon salaire. Pensez vous que je doive leur écrire ou le médiateur ou engager un avocat ? Ai je une chance ?

Il faut savoir aussi que je travaillais dans le même groupe ét que la dernière conseillère ma demande jusque quand je travaillais dans le groupe . J ai repondu et la lettre est arrivé dans les quinze jours de la date que je lu avait dit. Par ailleurs le montant à régulariser ne figure

pas sur lamise en demeure.

Merci pour votre conseil .

Je voudrais surtout éviter le ficp .je veux régulariser ce que je devais mais pas tous les frais sachant qu'ils n'ont rien fait en un an .

Cordialement

Par **cote julie**, le **07/02/2018** à **21:15**

Personne pour un avis ? Merci

Par **Visiteur**, le **07/02/2018** à **22:14**

Bjr

[citation]De la elle m à demander d arrêter de faire ça et que je devais être crédeur plus longtemps [/citation].

Respectiez vous les clauses du contrat de découvert, qui, par exemple peut être valable pendant 10 jours avant le salaire ?

[citation]elle a refusé un chèque et en même temps accepter un prélèvement qui faisait le double le même jour [/citation]

Cela dépend de la chronologie. Le prv s'est peut-être présenté devant le chèque.

[citation]Pensez vous que je doive leur écrire ou le médiateur ou engager un avocat [/citation]
Vous dites ne pas avoir d'argent et vous engageriez un avocat ?...Écrivez au directeur régional en proposant capital avec intérêts et en refusant ce que vous jugez indu puis au médiateur si échec, mais c'est en général plus long !

[citation]

Il faut savoir aussi que je travaillais dans le même groupe ét que la dernière conseillère ma demande jusque quand je travaillais dans le groupe . J ai repondu et la lettre est arrivé dans les quinze jours de la date que je lu avait dit.[/citation]

Je ne comprends pas !?